

LIVRET D'ACCUEIL



L'entrée au collège, et notamment en 6^{ème}, est une étape très importante dans la vie d'un enfant. Cette étape est très redoutée par les enfants et également les parents.

Pour vous aider à aborder ce changement avec votre enfant, la LIPE, association indépendante de parents d'élèves, présente au collège Les Bruyères, a souhaité partager avec vous quelques informations utiles et pratiques par le biais de ce livret d'accueil.

Rentrée 2019-2020

I. Présentation du collège

1. Les coordonnées du collège les Bruyères

	6, rue Volta 92400 COURBEVOIE
	01 49 05 02 30
	ce.0922523T@ac-versailles.fr
	http://www.clg-bruyeres-courbevoie.ac-versailles.fr/

2. La direction

Principal : M. Florent Rogie
 Principale adjointe : Mme Sophie Corrèze-Essayh
 CPE : Mme Chirstelle Caremantrant
 Conseil d'orientation : Mme N. Dulac
 Gestionnaire : Mme Francine Agboton Geo

3. Organisation

Le nombre de classes à la rentrée 2019-2020 s'élève à 22 classes réparties comme suit :

- A. 6^{èmes} : 5 classes
- B. 5^{èmes} : 6 classes
- C. 4^{èmes} : 6 classes
- D. 3^{èmes} : 5 classes

4. Autres

- Nombre d'enseignants : 44
- Nombre de personnels de vie scolaire : 7
- Nombre d'élèves (2018-2019) : 664



II. Sections, options et spécialités

Les options proposées au collège Les Bruyères :

1. À partir de la 6^{ème} :

A. Bilingues anglais/allemand.

2. À partir de la 5^{ème} :

A. Deuxième langue : allemand et/ou espagnol

B. Langue et culture européenne : anglais

C. Option : latin



3. À partir de la 4^{ème} :

A. Langue et culture européenne : allemand

B. Langue et culture européenne : espagnol

C. Option : Grec



4. En 3^{ème} :

Option : Mini-entreprise



5. Pour tous les niveaux :

A. Section internationale : Coréen

B. Accompagnement personnalisé en demi-groupe

C. Etudes / devoirs faits

D. ULIS : Le dispositif d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire présent au collège permet aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire. L'enseignant référent de ces élèves adapte l'enseignement en fonction de l'âge, du handicap et des capacités de l'enfant.

III. Le quotidien des collégiens

1. La rentrée

De manière générale, les deux premiers jours de collège sont très courts. Il est conseillé de réserver ces deux jours pour accompagner votre enfant car les enfants ne passent que quelques heures au collège à savoir :



- La rentrée des 6èmes se fait séparément et avant celle des autres niveaux ;
- Depuis l'an dernier, les parents ne rentrent plus dans le collège. Les enfants sont appelés par classe par leur professeur principal et partent dans leur salle ;
- Il n'y a pas de cantine le jour de la rentrée et les classes de 6^{ème}. A noter également qu'il y'a pas cours le lendemain de leur rentrée [rentrée des autres niveaux].



lipe.lesbruyeres@gmail.com



lipe-courbevoie



https://lipe-courbevoie.fr

2. Réunion de rentrée



Une réunion d'information par classe est organisée par le professeur principal généralement la 2^{ème} semaine après la rentrée. Lors de cette réunion, les professeurs de votre enfant passeront un à un pour se présenter. Vous récupérez aussi vos identifiant/mot de passe pour accéder à votre espace OZE qui vous permettra de suivre la scolarité de votre enfant et les informations transmises par le collège tout au long de l'année.

3. Déroulement d'une journée

Différents temps rythment la vie des collégiens, différents espaces sont à leur disposition tout au long de la journée :

- A. Heures de cours :** un emploi du temps provisoire est mis en place à la rentrée. L'emploi du temps définitif sera établi fin septembre. La plage horaire des cours est la suivante :



08 h 00 à 17 h 30 : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
 08 h 00 à 12 h 00 : Mercredi

- B. Temps du déjeuner :**



Cantine / restauration : cuisine départementale.
 Forfait 3 ou 4 jours : le choix se fait au début de l'année [Il n'y a pas de cantine le mercredi].
 Atelier sur le temps du midi : chorale, ping-pong, jeux de société, cours de langue [coréen], club journal, baby-foot, club gaming, etc.

- C. Permanence :** Il arrive que les enfants n'aient pas cours dans la journée. Dans ce cas, les enfants restent en permanence sous la surveillance des assistants d'éducation.

- D. Autres espaces d'accueil / activités :**

- De travail, lieu d'information sur l'orientation et les métiers, espace d'ouverture culturelle.
- **UNSS** [Union Nationale du Sport Scolaire] : association sportive de l'établissement : activité sportive le mercredi après-midi ;
- **Ecoute Jeunes** : espace d'accueil, d'écoute, d'information pour les adolescents, mis en place par la ville de Courbevoie ;
- **BIJ** [Bureau Information Jeunesse].



4. Devoirs faits



Les devoirs faits est une aide aux devoirs. Ce programme permet à des élèves volontaires de bénéficier, au sein du collège, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous approcher du professeur principal.



lipe.lesbruyeres@gmail.com



lipe-courbevoie



https://lipe-courbevoie.fr

5. FSE [Fonds Socio-Educatif] : association loi 1901 gérée par des bénévoles.

Son rôle est de gérer des activités pour améliorer la vie des élèves au collège et de participer à des œuvres d'entraide et de solidarité.

6. Fonctionnement de la Cantine

- A. Dès la rentrée, les élèves demi-pensionnaires ont un forfait 4 jours. Fin septembre, après que l'emploi du temps définitif sera reçu les familles peuvent opter pour un forfait 3 ou 4 jours. Il n'y a pas de cantine le mercredi ;
- B. La participation financière des familles est fixe. Le tarif de référence s'élève à 4.28€ par repas. Des tarifs réduits peuvent être proposés en fonction des ressources de chaque famille. Les familles reçoivent un appel à versement pour chaque trimestre.
- C. Les repas étant livrés à veille, les dispenses de demi-pension ne peuvent être acceptées que si elles sont demandées au moins 48h avant le jour concerné [via le carnet de correspondance].
- D. Les menus sont régulièrement publiés sur OzE.

HTH

La LIPE veille, tout au long de l'année à la qualité des repas et à l'amélioration du fonctionnement de la cantine. Nous avons effectué une visite de la cantine début 2019 et déjeuné dans des conditions réelles. Nous renouvelerons cette expérience lors de l'année scolaire 2019-2020.

IV. Dispositifs spécifiques

1. PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Un projet d'accueil individualisé [PAI] est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant [pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies], nécessite un aménagement [suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence]. Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires car l'élève atteint de trouble de la santé doit être considéré de la même manière qu'un élève en bonne santé. C'est l'objectif central du processus d'intégration fixé au PAI.



2. ULIS : Les unités localisées pour l'inclusion scolaire

Le collège des Bruyères dispose d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire [ULIS]. Les unités appelées ULIS permettent la scolarisation dans le premier et le second degré d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles. Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement [dont l'autisme], des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).



Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation [PPS].

V. Le fonctionnement du collège

1. Direction et administration :

- A. **Le principal et le principal adjoint** : Le métier de principal de collège coordonne l'ensemble de son établissement. En charge de la gestion budgétaire, de la stratégie pédagogique, il doit aussi appliquer les réformes de l'éducation nationale et l'encadrement du personnel.
- B. **Le gestionnaire intendant** : s'occupe de la gestion matérielle et financière de l'établissement. Il dirige aussi le personnel administratif, technique et de service.
- C. **Le conseiller principal d'éducation [CPE]** : est responsable de l'organisation de l'éducation et de la vie scolaire des élèves.



2. Enseignement et encadrement

- A. **Les enseignants au collège** : Selon la discipline, ils prennent en charge plusieurs classes et plusieurs niveaux, de la 6ème à la 3ème, dans une matière scolaire.
- B. **Les assistants d'éducation et pédagogiques** : sont un appui au personnel enseignant pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques aux élèves en difficulté. Leur mission est définie de façon précise par le chef d'établissement.
- C. **Les AVS [Auxiliaire de vie scolaire]** : s'occupent de l'accompagnement, la socialisation, la sécurité et l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé.
- D. **Les agents territoriaux** : sont chargés des missions d'accueil, de restauration et d'entretien général et technique dans les collèges publics.
- E. **Personnel médico-social** : est composé de différents intervenants :



- **L'infirmier scolaire** : en charge de la promotion et de l'application de la politique de santé auprès de tous les élèves : actions sanitaires de portée générale, bilans obligatoires, prévention, etc.
- **L'assistante sociale** : aide les jeunes scolarisés à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne [relations, travail, maladie, etc.]. Elle informe les jeunes en difficulté et leurs familles sur leurs droits, les oriente vers les services compétents, les accompagne dans leurs démarches.
- **Le médecin scolaire** : assure un suivi personnalisé des élèves. Il est chargé des actions de prévention individuelles et collectives et de la promotion de la santé.
- **Psychologue de l'Education Nationale** : informe, documente et conseille les élèves et les familles. Il participe à l'information collective et individuelle des élèves.



VI. Les voyages et sorties

Au collège les bruyères, plusieurs sorties, visites et voyages sont organisés tout au long de l'année scolaire :

1. Internationales (Angleterre, Allemagne, Espagne, possibilité d'échanges) :



- Voyage des 4^{èmes} A et 4^{ème} B à Berlin
- Voyage des 4^{èmes} et 3^{èmes} en Angleterre
- Voyage en Espagne
- Etc.

2. Sportives et découvertes :



- L'ensemble des classes de 5^{ème} sont partis pour un stage sportif [Ski, randonnée, surf, voile, etc.]
- Visite de la Baie de Somme
- Etc.

3. Sorties et visites :



- Culturelles [cinéma, musées, etc.].

A noter :



- Toutes les classes ne partent pas.
- Les professeurs accompagnent les élèves. Pendant ce temps-là, les cours des professeurs accompagnateurs ne sont pas assurés et les élèves ont souvent des heures de permanence dans leur emploi du temps.



VII. Les autres instances de gouvernance

1. Le conseil d'administration

Il s'agit d'une assemblée qui **prend les décisions importantes** de l'organisation de l'établissement. Le Conseil d'administration est composé notamment de membres de l'établissement et de représentants élus [des personnels de l'établissement, d'élèves et de parents d'élèves]. Il se réunit au moins 3 fois par an pour adopter des résolutions ou donner son avis sur des sujets en particulier.

2. Le conseil de classe

Le conseil de classe est chargé du suivi des élèves et des questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il formule des **propositions concernant l'orientation et l'accompagnement des élèves** et en informe les parents. Il se réunit à la fin de chaque trimestre. Il est composé :

- A. D'un représentant de la direction
- B. Du corps professoral
- C. Des délégués de classe [2 titulaires et 2 suppléants]
- D. Des représentants de parents d'élèves [2 titulaires et 2 suppléants]

3. Conseil de la vie collégienne [CVC]

Le CVC est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège via des réunions d'échange entre les élèves et le personnel de l'établissement. **Il ne s'agit pas d'un organe de décision.** Il est composé :

- A. Du chef d'établissement
- B. De représentants d'élèves
- C. D'enseignants
- D. Et de parents d'élèves

Le CVC formule des **propositions** concernant :

- A. L'organisation de la scolarité et du temps scolaire
- B. L'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur
- C. Les équipements, la restauration et l'internat
- D. L'organisation du travail personnel et l'accompagnement des élèves
- E. Les échanges linguistiques et culturels
- F. Le bien-être des élèves, le climat scolaire et la promotion des pratiques participatives
- G. La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours citoyen, du parcours "Avenir" et du parcours éducatif de santé
- H. La formation des représentants d'élèves



4. Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté [CESC]

Il s'agit d'une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

Le CESC est composé du chef d'établissements, des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, ainsi que des parents et des élèves, tous désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration, des représentants de la commune et du département, des représentants des partenaires. Exemple d'actions du CESC aux Bruyères pour les 6^{èmes} :

Parcours santé	Parcours culturel	Parcours avenir	Parcours citoyen
<ul style="list-style-type: none"> ▪ «Tous azimuts» : Course d'orientation aux haras de Jardy (Professeurs de sport du collège) ; ▪ Connaissance de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de découverte de la langue et de la culture coréenne. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Club de connaissance des métiers dans la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention des dangers d'internet ▪ Promotion de l'égalité filles-garçons.

5. Le fonds social

Le fond social est une aide destinée aux familles ayant des difficultés à faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il peut s'agir notamment des dépenses suivantes :

- A. Transport et sorties scolaires
- B. Soins de l'enfant (soins bucco-dentaires, achat de lunettes, d'appareils auditifs, etc.)
- C. Équipements sportifs
- D. Manuels ou fournitures scolaires

Une commission spéciale, présidée par le chef d'établissement étudie chaque dossier et donne son avis sur les demandes.

VIII. La discipline

1. Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur d'un collège définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire :

- Enseignants et personnels
- Elèves
- Et parents.



Le règlement intérieur s'applique à **TOUS**. Il est remis à votre enfant en début d'année, dans le carnet de correspondance. Vous devrez le lire et le signer. Il est important que vous le Lisiez avec votre enfant, les règles de jeu dans la cour notamment l'aideront à comprendre et appréhender quotidien.

Lorsque l'élève a un comportement inadapté ou qui ne respecte pas ses obligations scolaires [ex : absences à répétition], il peut être convoqué à une **COMMISSION EDUCATIVE**, qui a pour rôle d'examiner la situation. La commission ne sanctionne pas le comportement de l'élève mais recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation, comme par exemple la mise en place d'une mesure de responsabilisation. Elle cherche ainsi à amener l'élève à s'interroger sur sa conduite et sur les conséquences de ses actes.

La punition peut être décidée par Un enseignant ou un personnel [de direction, d'éducation ou de surveillance]. Elle intervient lorsque l'enfant fait preuve de manquement mineur aux obligations de l'élève ou à un comportement perturbateur.

Le chef d'établissement engage une procédure disciplinaire lorsqu'un élève commet **des violences ou un acte grave**. Il peut prononcer seul une **sanction**, ou saisir le **CONSEIL DE DISCIPLINE** de l'établissement, ou dans des cas exceptionnels le **conseil de discipline départemental**.

2. Les punitions

Mesure	Procédure
Inscription sur le carnet de correspondance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Punition expliquée à l'élève ; ▪ Information des parents (signature du carnet).
Excuse publique orale ou écrite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Punition expliquée à l'élève ; ▪ Information des parents (signature du carnet).
Devoir supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Punition expliquée à l'élève ; ▪ Information des parents (signature du carnet) ; ▪ Devoir corrigé.
Retenue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Punition expliquée à l'élève ; ▪ Information des parents (signature du carnet) ; ▪ Sous surveillance d'un membre de l'établissement scolaire.
Exclusion du cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Punition expliquée à l'élève ; ▪ Information des parents (signature du carnet) ; ▪ Élève pris en charge de l'élève dans l'établissement et devoir à réaliser pendant l'exclusion.

Les punitions ne sont pas inscrites au dossier scolaire, et il n'y a aucune possibilité de recours.

3. Les sanctions

La sanction a pour objet de punir un manquement grave ou répété aux obligations de l'élève, notamment des atteintes aux personnes (par ex. : violences verbales ou physiques) ou aux biens (par ex. : dégradation ou destruction de matériel). Ci-dessous l'échelle des sanctions :



- A. Avertissement
- B. Blâme [rappel à l'ordre écrit et solennel]
- C. Mesure de responsabilisation [activités éducatives, culturelles, de solidarité, de formation (ex. : rencontre avec des agents de la protection civile en cas de déclenchement de l'alarme)]
- D. Exclusion temporaire de la classe
- E. Exclusion temporaire de l'établissement
- F. Exclusion définitive de l'établissement

Les sanctions sont systématiquement motivées, expliquées et proportionnées à la faute. Elles sont notifiées aux parents avec mention des délais et voies de recours.

A noter :



Les téléphones mobiles sont **interdits** au collège.



IX. La communication avec les parents

Pour échanger avec le personnel du collège, différents moyens sont à votre disposition :

1. L'ENC / OzE

Le seul lien permanent entre les parents et le collège est l'ENC aussi appelé OzE. Les identifiants vous sont communiqués par le professeur principal lors de la réunion de la rentrée. Cet outil, vous permet tout au long de l'année de :



- A. Suivre les résultats de votre enfant
- B. Accéder au cahier des exercices
- C. Accéder aux différents documents/et ou liens que les professeurs peuvent mettre à disposition des élèves et des parents
- D. Suivre les retards et les absences de votre enfant
- E. Echanger par mail avec la direction, les professeurs, etc

2. Le carnet de correspondance

Il s'agit d'un carnet de liaison remis par le professeur principal à votre enfant le jour de la rentrée.



Le carnet de correspondance est un véritable lien entre la famille, l'élève et l'équipe pédagogique. Le carnet de correspondance, tour à tour carte d'identité [il est demandé à l'entrée et à la sortie du collège], lien de correspondance, lieu de justifications des absences et des retards, le carnet de correspondance doit toujours être en possession de votre enfant. C'est un outil indispensable tout autant que son cahier de textes.

Le carnet de correspondance est indispensable à votre enfant qui ne pourra ni entrer, ni sortir de l'établissement sans le présenter aux surveillants.

3. Les réunions parents / professeurs :

Les rencontres avec les professeurs sont des temps particulièrement importants de la relation collège/familles. Préparez vos questions à l'avance. Ces rencontres ont lieu :



- A. En début d'année lors de la réunion de rentrée et présentation des professeurs ;
- B. Lors de la remise du bulletin avec le professeur principal. Les bulletins sont remis aux parents tous les trimestres.

4. Demandes de rendez-vous :

À tout moment de l'année, si vous le jugez nécessaire, vous pouvez prendre rendez-vous avec les membres de direction et/ou professeur via le carnet de correspondance.



5. Les parents délégués :

Les parents délégués de la classe : leurs noms et coordonnées vous sont communiqués après les élections des représentants de parents d'élèves. Ils vous sollicitent pour d'éventuels retours avant les conseils de classe. Vous pouvez les solliciter en cas de besoin. Ils pourront vous répondre ou vous orienter vers l'interlocuteur idoine si nécessaire.



X. Le rôle des représentants de parents d'élèves

1. Rôle :

Les représentants des parents d'élèves au collège sont élus pour l'année scolaire en cours par les parents des élèves du collège. Ils participent à la vie du collège en portant votre parole auprès du chef d'établissement, en facilitant les relations entre les parents d'élèves et l'établissement. Leur champ d'intervention est varié : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, intégration d'enfants handicapés, etc.



2. Les élections :

Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire (début Octobre). Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent et portent votre voix. Les deux parents votent. Un vote par parent, quel que soit le nombre d'enfant scolarisé au collège.



3. La LIPE vous représente :

Les parents délégués élus de la LIPE vous représentent tout au long de l'année dans différentes instances :

- Conseil d'Administration
- Conseils de classe
- Commission éducatives/conseil de discipline
- Commission permanente
- CESC
- CVC
- Fond social
- Commission hygiène et sécurité



Nous avons besoin de parents représentants dans toutes les classes du collège alors n'hésitez pas à nous rejoindre.



lipe.lesbruyeres@gmail.com



lipe-courbevoie



<https://lipe-courbevoie.fr>

N'hésitez pas à nous rejoindre !

XI. Informations pratiques 2019-2020

1. Dates importantes à retenir

Rentrée scolaire	Lundi 2 septembre 2019
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 18 octobre 2019 au soir Au lundi 4 novembre 2019 au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 20 décembre 2019 au soir au lundi 6 janvier 2020 au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 7 février 2020 au soir Au lundi 24 février 2020 au matin
Vacances de printemps	Du vendredi 3 avril 2020 au soir Au lundi 19 avril 2020 au matin
Fin des cours	Vendredi 3 juillet au 2020 au soir
Le collège sera fermé pour le pont de l'Ascension	Vendredi 22 mai 2020

2. Évaluation de début de 6^{ème} 2018-2019

Les acquis des élèves entrant en 6^{ème} sont évalués en français et en mathématiques dans le courant du mois d'octobre 2019 [la date exacte vous sera communiquée par le collège] à des fins diagnostiques. Cette évaluation permet aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève.

3. Les fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires vous a été remise lors de l'inscription de votre enfant en 6^{ème}. A la rentrée, les professeurs pourront compléter cette liste de fournitures en fonction de leurs propres besoins et le projet de la classe.

La LIPE a mis en place un partenariat avec le site "Rentréediscout.com" pour la commande des fournitures.



Avec le code **19RJ1E1**, sur le site : <https://www.rentreediscout.com/> vous pourrez retrouver votre liste dans un panier pré-rempli en saisissant le code postal de Courbevoie et sélectionnant votre collège/classe, et bénéficier de la livraison gratuite à domicile.

4. Etiquettes

Pour marquer les affaires de vos enfants [vêtements, matériel scolaire, etc.], la LIPE vous permet de bénéficier chez **A-qui-S** de :

- A. 5% de réduction dès le 1^{er} produit commandé ;
- B. 10% de réduction à partir du 3^{ème} produit commandé ;
- C. 15% de réduction à partir du 6^{ème} produit commandé.



Connectez-vous sur le site www.a-qui-s.fr et indiquez le code **COU1318**.

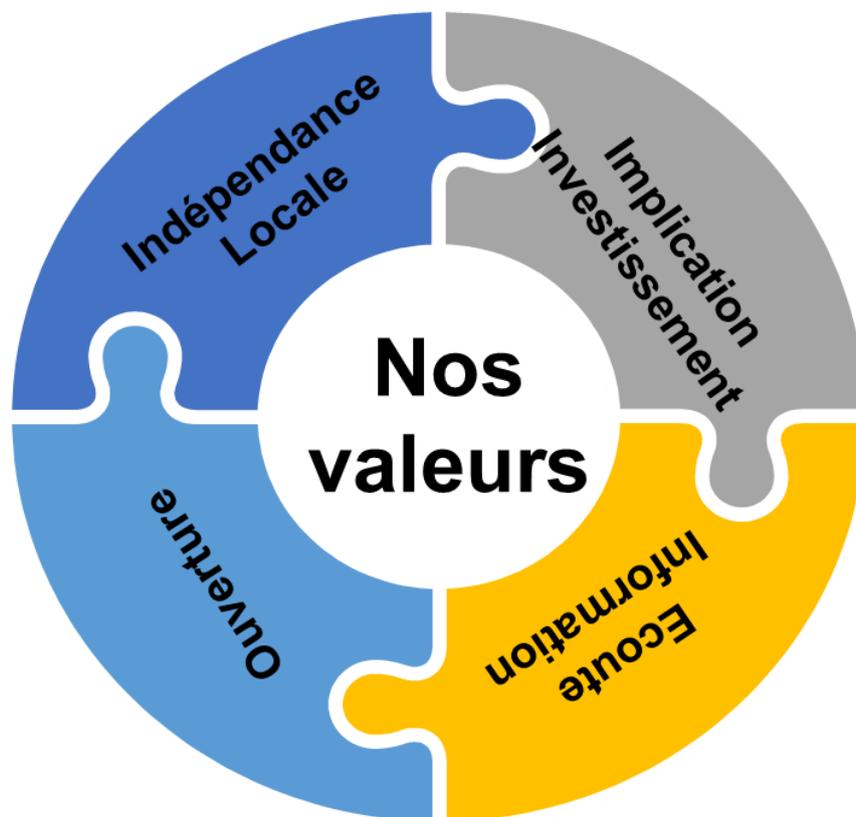
XII. Notre association

1. Présentation

La **LIPE** est une association de parents d'élèves apolitique, indépendante et locale. Elle est présente dans 14 établissements scolaires de Courbevoie, de la maternelle au secondaire. La LIPE, c'est un réseau de parents qui relaie vos préoccupations pour obtenir des résultats satisfaisants en toute liberté et toute indépendance.

2. Notre rôle au collège :

Vous informer de la 6^{ème} à la 3^{ème} sur les problématiques propres aux collégiens : réformes, choix des langues, choix des options, orientations, stages, etc.



3. Nous serons ravis de vous compter parmi nous

Votre enfant entre au collège !
 Vous voulez participer à la vie du collège !
 Vous souhaitez participer au conseil de classe !
 Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire !

Contactez-nous !

4. Collège les Bruyères : membres de la LIPE en 2018-2019



5. Nous contacter et avoir de nos actualités

Notre actualité	Si vous souhaitez la recevoir
<ul style="list-style-type: none"> Nos emails d'information Nos comptes rendus Nos newsletters Notre magazine «La LIPE Aime» 	<p>Inscrivez-vous au mail suivant : lipe.lesbruyeres@gmail.com Ou scannez le flash code :</p>